

Science « pour » l'État ou science « sur » l'État ?

Guido Cavaglieri et la défaite de la science administrative en Italie

Andrea RAPINI

A. Rapini, Université de Modène et Reggio Emilia, andrea.rapini@unimore.it

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle la science administrative circule de l'espace culturel allemand en Italie, rencontrant une pensée nationale sur l'administration. Reconnue comme une science autonome, qui étudie l'intervention de l'État dans la société afin d'améliorer la distribution des richesses, elle devient une discipline universitaire en 1875. En revanche, elle est supprimée en 1935 après avoir perdu son autonomie scientifique et avoir changé d'objet, qui devient à l'époque la bureaucratie de l'État. Cet article montre les conditions sociales et politiques de l'institutionnalisation puis de la désinstitutionnalisation de ce savoir, en regardant au microscope la trajectoire du juriste Guido Cavaglieri, qui constitue une *anomalie* au regard de la *norme* qui régule la reproduction de la science administrative. Il s'agit, pourtant, d'un *indicateur* révélateur des tensions internes à la discipline et de ses rapports avec le pouvoir politique.

Science administrative, *state building*, histoire des savoirs, anomalie/normativité, Guido Cavaglieri

Is the administrative science a knowledge "for" the State or "on" the State? Guido Cavaglieri and the defeat of the administrative science in Italy. During the second half of the nineteenth century, administrative science circulated from the German cultural space to Italy, where it met a national conception of administration. Considered as an autonomous science that focuses on state interventions in society to improve the distribution of wealth, it became a university discipline in 1875. It was nonetheless removed in 1935 after losing its scientific autonomy when it evolved to the study of state bureaucracy. This article details the social and political conditions of this successive institutionalization and deinstitutionalization through fine-scale observations of jurist Guido Cavaglieri's trajectory, who represents an *anomaly* in regard to the norms that regulate administrative science. He is at the same time an *indicator* that reveals the tensions inside the discipline and its relationships with politics.

Administrative science, state building, history of knowledge, normativity/anomaly, Guido Cavaglieri

Les sciences et les savoirs ne sont pas le fait de Dieu¹.

LA SCIENCE ADMINISTRATIVE COMME PROBLÈME HISTORIQUE

En 1875, le ministre de l'Instruction Publique, Ruggiero Bonghi introduit pour la première fois dans l'histoire italienne la science administrative (associée à l'hygiène sociale) dans le règlement

de la faculté de Droit². En 1935, le ministre de l'Éducation nationale, Cesare Maria de Vecchi, la raye à la fois des règlements de la faculté de Droit et de la faculté de Sciences politiques, fondée onze ans plus tôt³. Reconnue au milieu des années 1870 comme science autonome qui

1. Pestre 2015, p. 125.

2. Regio Decreto n. 2742 dell'11 ottobre.

3. Regio Decreto n. 2044 del 28 novembre.

étudie l'intervention de l'État dans la société afin d'améliorer la distribution des richesses, elle sort alors de scène, avant de réapparaître durant l'après-guerre, cette fois-ci comme une science privée d'autonomie, sorte de bricolage de préceptes pratiques tirés d'autres sciences.

En outre, alors qu'à ses débuts le concept d'administration délimite un champ extrêmement étendu dans lequel se déroule une *activité* de gouvernement de la population par l'État⁴, à son crépuscule, la science administrative tend plus à circonscrire *un lieu*, l'administration publique, c'est-à-dire la bureaucratie⁵. Dans cette période de soixante ans s'entérinent l'institutionnalisation académique d'un savoir auparavant dispersé, sa torsion sémantique, puis sa désinstitutionnalisation. Torsion sémantique qui finira par prévaloir jusqu'à nos jours⁶.

Ce processus que nous mettons en avant rend visible un problème historiographique général : comment expliquer la transformation des frontières d'un savoir en allant au-delà de la description superficielle des glissements et des changements produits ? Cette question, dans le cas spécifique de la science administrative, a des implications particulières. Loin d'être une science fondée grâce à des agences externes à l'État – à l'instar de l'Église, du marché ou même des organisations syndicales – la science administrative est liée génétiquement et symbiotiquement à l'État, dans la mesure où celle-ci doit son autonomisation à l'intervention de certaines élites politiques, mues par l'objectif de fournir à l'État des outils cognitifs pour gouverner un pays récemment unifié. L'histoire de la science administrative est donc inextricablement liée à celle du *State building*, qui inévitablement doit se mesurer à la matière administrative⁷.

Dans un tel cadre, la science administrative ouvre une nouvelle question : quels effets a la modification de ses frontières sur la construction de l'État dans une phase cruciale d'accumulation

de son capital symbolique, c'est-à-dire de la capacité de l'État à se faire reconnaître comme une autorité légitime par les citoyens⁸ ? La question est d'autant plus pertinente si l'on met en jeu le rôle crucial de la faculté de Droit dans la formation et le modelage de l'élite dirigeante⁹.

En effet, jusqu'à la Grande Guerre, comme cela se passe d'ailleurs dans d'autres pays européens – dont la France¹⁰ –, il existe une circulation physiologique entre la faculté de Droit, où les élites envoient leurs enfants pour se former, et les appareils de l'État à chaque niveau.

À la lumière d'une telle circulation, nous pouvons poser une dernière question : à quelles positions de l'organigramme étatique s'insèrent ces scientifiques de l'administration ? Autrement dit, quelle est leur marge de manœuvre dans l'élaboration des politiques publiques, et quelles sont leurs pratiques politiques au-delà des discours¹¹ ?

Les pages qui suivent utiliseront ces questions pour tenter d'interroger la trajectoire individuelle d'un professeur de science administrative, placé sous la lentille du microscope : Guido Cavaglieri¹². L'échelle ainsi adoptée permet – du moins est-ce notre espoir méthodologique – de montrer plus facilement les points de jonction entre le contexte social, le contexte académique et celui politique. Nous avons choisi Cavaglieri parce qu'il constitue une anomalie au regard de la norme qui régit la reproduction sociale des professeurs de science administrative entre la fin du XIX^e siècle et la Grande Guerre. Cavaglieri, en effet, se situe sur la marge de la discipline dans la mesure où il est jugé illégitime pour le poste de professeur. À l'inverse de juristes plus connus, il renferme en lui-même tant l'exception que la norme¹³. En définitive, il s'agit d'un indicateur révélateur des tensions internes à la discipline et de ses rapports avec le pouvoir politique¹⁴. De ce point de vue, la force heuristique du cas choisi va bien au-delà de ses propres frontières.

4. Capitani 1891.

5. Forti 1937.

6. *La scienza dell'amministrazione*, in *Enciclopedia Treccani* www.treccani.it/enciclopedia/scienza-dell-amministrazione/ (consulté le 31/10/2017).

7. Melis 1996 ; Cassese – Schiera – Von Bogdandy 2013 ; Cassese 2014.

8. Bourdieu 2012, p. 118-119.

9. Cammarano 1995, 2003.

10. Charle 1994 ; Sacriste 2011.

11. Laboulais 2015.

12. Levi 2000.

13. Levi 1989 ; Grendi 1994.

14. Ginzburg 1979.

TRANSFERTS, TRADUCTEURS, CONSÉCRATION

Bien qu'existent certainement des racines nationales vivantes, qui remontent à la magistrature de Giandomenico Romagnosi, la science administrative doit une bonne partie de son succès en Italie aux transferts depuis l'aire linguistique allemande et, notamment, l'œuvre de Lorenz von Stein (1814-1890). Né dans le Schleswig, celui-ci a étudié la philosophie et le droit à l'université de Kiel. En 1841 il est à Paris. L'année suivante il publie un livre sur le socialisme et le communisme français qui contribue grandement à leur connaissance dans les pays germaniques¹⁵. En 1855, il devient professeur à l'université de Vienne. Dans les années suivantes, l'analyse de Stein envisage trois termes articulés : la société en tant que réalité distincte de l'État, la lutte des classes, enracinée dans l'inégale répartition de la propriété et de la prospérité, et l'État. Il confie à ce dernier la tâche d'assurer le bien-être de la population et le progrès social. À partir des années 1860, il conduit une monumentale recherche sur les outils et l'action étatique visant à garantir l'égalité substantielle dans la société, c'est-à-dire les conditions de possibilité pour le développement de la liberté¹⁶. Il appelle cette action *administration* et son savoir *science administrative* – dans cette perspective, *grosso modo*, il s'agit un savoir au service de la réforme sociale¹⁷.

Le transfert vers l'Italie est rendu possible par la position de prestige et d'hégémonie culturelle de l'Allemagne après la victoire de Sedan sur la France. C'est seulement dans cette configuration internationale, où les relations de pouvoir entre les grandes puissances conditionnent la circulation des idées d'un espace national à un autre, que les intellectuels italiens germanophiles acquièrent la légitimité et l'audience nécessaires pour proposer au jeune État italien le déploiement de ces sciences de l'État qui semblent participer de la puissance de l'Allemagne¹⁸. À ce stade, l'influence de la culture juridique française, si diffusée en Italie avant et après l'unification, commence à l'inverse à se désintégrer, bien qu'elle laisse encore des traces visibles¹⁹.

Angelo Messedaglia joue un rôle stratégique pour comprendre le transfert, l'autonomisation et la légitimation nationale de la science administrative car sa biographie se situe à l'intersection de l'université, de l'administration publique, du champ politique et des hautes institutions culturelles. En effet, Messedaglia est professeur d'économie politique et de sciences de l'administration publique à l'université de Padoue (à partir de 1858) mais également d'économie politique et statistique à l'université de Rome (depuis 1870). Entre 1867 et 1888, de manière quasi ininterrompue, il est représentant du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (CSPI). En même temps, il siège à la Chambre des députés de 1866 à 1876 et, à partir de 1884, au Sénat au sein du groupe de Droite, jusqu'à sa mort. Enfin, il est membre (à partir de 1875), puis vice-président (à partir de 1892) et enfin Président (en 1900) de l'Académie des Lincei. Messedaglia, qui depuis les années 1850 soutient la nécessité d'enseigner à l'université la science administrative²⁰, mérite une mention spéciale, car à la différence de tant d'autres admirateurs du modèle allemand, il dispose du pouvoir nécessaire pour faire circuler un tel savoir et pour influencer de manière déterminante sa formalisation en tant que discipline académique²¹. Par exemple, Messedaglia rédige, en sa qualité de membre du CSPI, le règlement universitaire de 1875 qui institutionnalise la science administrative²² et il en démontre la nécessité dans son intervention parlementaire lors de la discussion sur le règlement²³. Il crée également « l'école économique et administrative » à l'intérieur de la faculté de Droit de Rome, la modelant à la lumière des principes de ce savoir. Enfin, il confie le premier cours italien de science administrative, en 1878, à Carlo Francesco Ferraris, grâce à l'intervention du Président de la faculté de Droit de Pavie, Luigi Cossa²⁴, qui partage son admiration pour les sciences sociales et les sciences de l'État allemandes et contribue à la renommée de Lorenz von Stein en Italie grâce à ses manuels et à ses

15. Von Stein 1842.

16. Von Stein 1865-1888.

17. Lindefeld 1997 ; Stolleis 2014.

18. Schiera 1987.

19. Grossi 2000 ; Cianferotti 2016.

20. Messedaglia 1851 ; Messedaglia 1869. Voir Favero 2001.

21. Boltanski 1973.

22. Procès-verbaux du CSPI, séance du 18 Octobre 1875, vol. 2, BMPI.

23. Messedaglia 1876.

24. Lettre de Luigi Cossa à Angelo Messedaglia du 17-11-1875, BCV, Fond Messedaglia, dossier II Série b, 241.

étudiants²⁵. Formé à Berlin avec Adolph Wagner, et l'un des plus célèbres animateurs du Cercle pour la Politique Sociale (*Verein für Sozialpolitik*) – un groupe d'intellectuels engagés en faveur de la réforme sociale –, Ferraris représente certainement le « traducteur » et l'interprète le plus influent de la science administrative d'ascendance allemande²⁶. Autour de lui se consolide une petite école dans la filiation du magistère de Messedaglia. Une école qui entend s'opposer aux doctrines du laissez-faire d'un côté, au rôle prépondérant du droit romain dans la formation des élites au sommet de l'État de l'autre, proposant alors une formation où le droit se mélange aux sciences sociales, plus adaptées, soutient Messedaglia, pour comprendre et gouverner le présent²⁷.

Dix ans après l'institutionnalisation académique, le ministre de l'Instruction Publique Michele Coppino promeut la science administrative au rang de discipline obligatoire pour être diplômé en droit. Il s'agit assurément d'une consécration qui révèle le poids acquis par cette discipline dans le champ des savoirs. En même temps, cependant, le règlement la fusionne avec le droit administratif, laissant à l'université la liberté d'assurer un enseignement unique de droit administratif et de science de l'administration ou bien de n'assurer qu'un seul des deux. C'est pour cette raison – et parce que les deux disciplines partagent cet objet qu'est l'administration et qui n'est pas à l'époque clairement délimité – que la comparaison entre le droit administratif et la science administrative devient pressante dans tout le royaume, notamment en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières respectives²⁸. Même si les prises de position visant à subordonner la science administrative au droit ne manquent pas, comme celle de Vittorio Emanuele Orlando en 1887, devenue célèbre *a posteriori* grâce à la notoriété acquise ensuite par Orlando²⁹, jusqu'au début des années 1890,

la définition de la science administrative comme savoir utilisant la statistique, l'économie, le droit, la démographie, l'histoire pour étudier « l'action sociale de l'État » est non seulement légitime mais semble prévaloir. Outre le *Digesto* en 1891³⁰, un autre indice nous est fourni par la splendide entrée de Biagio Brugi l'année suivante dans l'*Encyclopédie juridique italienne*, où l'auteur soutient qu'il est tout à fait « normal » que de tels savoirs viennent « interférer avec le bonheur des citoyens »³¹.

LES SCIENCES SOCIALES AVANT LES DISCIPLINES

La même année, un brillant étudiant en Droit – Guido Cavaglieri – obtient son diplôme avec mention à l'université de Padoue. À l'instar de Pavie, Padoue est le centre le plus important à travers lequel circulent les sciences sociales et la science de l'État germanique en Italie, un des lieux rendus fertiles par la présence de Messedaglia, de ses élèves et de ceux de Luigi Cossa³². À cette époque, en effet, le recteur qui signe la thèse du jeune Cavaglieri est Carlo Francesco Ferraris et le professeur qui en suit le développement est Achille Loria³³. Parmi les professeurs, on retrouve le même Biagio Brugi qui, en 1887, assure le cours de science administrative avant de le céder à Ferraris jusqu'en 1924³⁴.

Par conséquent, lorsque Cavaglieri termine ses études, il ajoute à ses dispositions scientifiques une aptitude à interpréter l'administration comme une activité extrêmement vaste, à travers laquelle la fonction sociale de l'État s'exerce.

25. Cossa 1878 ; Cardini 1893.

26. Ferraris 1880 ; Malandrino 2007.

27. Messedaglia 1851.

28. Santoro 1991 ; Mozzarelli – Nespor 1981.

29. Orlando 1887. Orlando (1860-1952) est le père de l'« école du droit public italien ». Il deviendra un juriste dominant dans le champ juridique italien entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Il s'inspire du droit romain et d'une approche formaliste. Il sera en même temps député au Parlement entre 1897 et 1925 et Président du Gouvernement pendant la première guerre mondiale.

30. Nota 3. Le *Digesto* (1884/1914) est l'une des encyclopédies les plus importantes du droit italien, un indicateur efficace de l'état de la science juridique en 24 volumes.

31. Brugi 1892. On peut citer d'autres indices: le diplôme *honoris causa* attribué à L. Von Stein par l'université de Bologne en 1888 et la traduction d'un résumé du *Handbuch der Verwaltungslehre* de L. Von Stein dans la bibliothèque de sciences politiques de Brunialti en 1897.

32. Romani 1992.

33. Professeur d'économie politique à Sienne (1881-1891), Padoue (1891-1903), Turin (1903-1932) et socialiste, Loria est un intellectuel reconnu dans toutes l'Europe, comme en témoignent les traductions de ses œuvres au carrefour de l'économie, la démographie, l'étude de la propriété foncière et la justice sociale, la philosophie. Il est très proche de Cossa et Messedaglia, « son maître le plus vénéré »: lettre de Loria à Messedaglia 22-6-1884, BCV, Fond Messedaglia, correspondance, b. 230.

34. Ministère de l'Instruction Publique, *Stato del personale addetto alla pubblica istruzione del Regno d'Italia*, 1887.

Cavaglieri (1871-1917) provient d'une riche famille juive de Rovigo. En 1888 il obtient son diplôme d'études secondaires. À l'exception d'un 6 en mathématiques, il n'a que des 8, 9 et 10 sur 10³⁵. L'année suivante il publie son mémoire³⁶. Parallèlement, il commence une activité juridique mais surtout débute son engagement politique à Venise, où il anime le Cercle pour la culture éthico-sociale, une université populaire d'inspiration socialiste et humaniste.

En 1896, sort le premier volume d'une œuvre d'ampleur sur les vagabonds, écrite avec le pénaliste Eugenio Florian et dont le dernier volume paraît quatre ans plus tard. Croisant des points de vue divers qui seront par la suite inclus dans des cadres disciplinaires distincts – criminologie, sociologie, psychologie, histoire, anthropologie, droit pénal – les auteurs analysent dans le premier volume l'évolution historico-géographique du vagabondage en relation avec le développement économique et social et la législation en vigueur dans de nombreux États du monde occidental.

Dans le second volume, après un traitement psychologique du phénomène comme un « fait individuel » et un autre des « conditions de la vie sociale » qui en garantissent la reproduction, les solutions sociales et juridiques possibles sont abordées, mettant en avant le profil et le sens général de l'ouvrage. Le premier trouve son origine dans le mélange entre juridique et social, le second correspond à une volonté de « fournir les bases de conclusions à la fois pénales et administratives » rendant « le contenu principal du travail, le programme et le but [...] essentiellement juridiques »³⁷.

Alors qu'il travaille au second volume des *Vagabonds*, Cavaglieri fonde en 1897 la revue de sociologie la plus importante de l'époque : la *Rivista italiana di sociologia*, dont il assure la direction jusqu'en 1915³⁸. Il suffit d'un rapide coup d'œil aux titres des rubriques pour en comprendre la posture : sociologie générale, histoire et critique des doctrines sociales, histoire des institutions sociales, histoire de la civilisation, anthropologie et ethnographie, démographie, psychologie sociale, économie sociale, éthique sociale, science juri-

dique, science politique, sociologie criminelle, médecine sociale, méthodologie des sciences sociales, philosophie et science contemporaine, questions sociales et politiques. La revue, en d'autres termes, s'ancre dans le champ des sciences sociales, où l'hybridation, la coopération et l'entrelacement de perspectives sont tout à fait légitimes pour comprendre « la société humaine ». On peut souligner dans cette perspective une posture anti-individualiste qui amène vers la prise en charge des faits sociaux et des contraintes sociales comme des objets de la science irréductibles aux individus et à l'individualisme au niveau méthodologique. Au-delà de la sensibilité et du noyau dur de connaissances de chaque auteur, ils partagent entre autres une critique de la fragmentation des savoirs. Le seul facteur discriminant permettant de délimiter des frontières est « l'application rigoureuse de la méthode positiviste » et « l'interdiction d'écrits qui se perdent en affirmations aprioristes et en formules vides »³⁹. La revue, donc, se situe clairement dans l'atmosphère de prolongement et de revalorisation du positivisme de fin de siècle. De ce point de vue, elle refuse les philosophies centrées sur des principes abstraits avec la prétention d'expliquer la réalité loin d'une analyse empirique et historique⁴⁰. En plus de juristes comme Brugi, figurent parmi les collaborateurs certains des principaux noms des études sociales italiennes : Pareto, Mosca, Loria, Vaccaro, Gini, Niceforo, Savorgnan.

Les points de contact avec la science administrative sont multiples : certainement dus à l'ouverture disciplinaire et en outre, à la reconnaissance de l'existence des classes sociales et de la société comme espace séparé de l'État – dans la foulée de Lorenz von Stein. En ce qui concerne l'État, la revue conteste la théorie de la « personnalité juridique » dans la mesure où il s'agit d'une conception déshistoricisée et désincarnée, c'est-à-dire sans fondement social. C'est le cas, en Italie, de Vittorio Emanuele Orlando⁴¹. Enfin, il s'agit de la construction d'une généalogie italienne – tradition nationale – au-delà du formalisme juridique dans lequel se situent Messedaglia, Romagnosi et Melchiorre Gioia⁴².

35. Diplôme de licence, ASUP, fond registre des étudiants, vol. N, n. 20, Cavaglieri Guido.

36. Cavaglieri 1893.

37. Cavaglieri – Florian 1896/1900, p. XXI, XXII.

38. Garzia 1992.

39. Cognetti de Martis *et al.* 1897.

40. C'est le cas par exemple du jusnaturalisme.

41. Costa 2001, p. 149-159, 227-231.

42. Sofia 1990; Sofia 2001.

La formation a-disciplinaire et l'orientation politique radical-socialiste de Cavaglieri en font en outre un parfait collaborateur de la *Riforma sociale*, la revue de « sciences sociales et politiques et d'économie » fondée en 1894 et dirigée par Francesco Saverio Nitti et Luigi Roux. Cavaglieri participe au débat sur la gestion du réseau ferroviaire et sur l'émigration⁴³. Cette revue, plus encore que la *Revue italienne de sociologie*, majoritairement orientée vers le domaine scientifique, est un des lieux de rencontre des réformateurs italiens, c'est-à-dire de ces personnalités – libéraux progressistes et conservateurs, radicaux, catholiques et réformistes socialistes – unis par la volonté d'aborder la « question sociale » par une grande réforme capable d'éviter une fracture de la société qui proviendrait – selon eux – soit de la répression des demandes de citoyenneté des classes inférieures, soit de la révolution.

En croisant la profession d'avocat, l'engagement politique, l'organisation culturelle et les études scientifiques, Cavaglieri publie en 1897 une monographie sur la coopération qui lui semble légitime de situer entre science administrative et droit administratif, comme cela ressort du titre : *Cooperazione e questioni pratiche di scienza dell'amministrazione e di diritto amministrativo*⁴⁴. L'année suivante, il se sent prêt pour postuler à l'université.

NORME ET ANOMALIE : UNE FRONTIÈRE MOBILE

Le 28 juillet 1897, Cavaglieri présente sa candidature au poste de professeur libre en science administrative à l'université de Padoue. Il s'agit d'une reconnaissance institutionnelle et d'un titre qui permet aux savants d'enseigner à l'université sans en être membre à part entière.

La procédure, soumise aux critiques et aux variations dans le temps⁴⁵, prévoit d'abord un avis rendu par une commission formée par la faculté de Droit puis un second avis rendu par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, qui délègue cette tâche aux juristes présents en son sein. Le premier jugement est signé par Biagio Brugi, Carlo Francesco Ferraris et Giulio Alessio. Nous avons

déjà parlé de la prise de position des deux premiers sur la science administrative. Formé à l'université de Padoue, le troisième est un élève de Luigi Luzzatti, qui s'inscrit dans la lignée de Messedaglia. Ce n'est pas par hasard qu'Alessio remplace Luzzatti dans le cours de Science de la finance et de droit financier à la fin des années 1870⁴⁶.

Il s'agit donc de quelques-uns des principaux protagonistes de la controverse sur la science administrative, partisans de son autonomie en accord avec le modèle de Lorenz von Stein, traduit dans le contexte de la tradition nationale. Les membres de la commission ont bien conscience que le règlement Coppino de 1885 impose que les candidats soient évalués à la fois dans le domaine de la science administrative et dans celui du droit administratif. Parmi les points faibles de Cavaglieri, on note ainsi des résultats peu élevés dans cette discipline. En outre, les commissaires critiquent l'orientation politique qui s'attache excessivement à l'étude du vagabondage, appelant à l'inverse à plus d'objectivité et d'indépendance au regard de « l'influence des théories actuelles qui veulent à n'importe quel prix y voir l'action de l'égoïsme de classe ». Toutefois, ses faiblesses n'obscurcissent pas « le mérite peu commun de cette œuvre et des autres »⁴⁷. En définitive, la commission émet un avis favorable.

Un an plus tard environ, le ministre de l'Instruction publique Luigi Cremona rejette sa demande après avis du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique. Les arguments mis en avant sont les mêmes que ceux de la première commission. Cependant, le poids qui leur est attribué change et devient déterminant pour exclure Cavaglieri de l'enseignement libre : la passion politique et « l'insuffisance des publications en droit administratif »⁴⁸.

Cette opinion défavorable est la conséquence d'un changement de la composition interne du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique où Messedaglia et Cossa ne sont plus présents⁴⁹. Formé de 32 membres dont la moitié est nommée par le

43. Cavaglieri 1901 ; Cavaglieri 1902.

44. Cavaglieri 1897.

45. Moretti 2001.

46. Lazzaretto 2012.

47. Avis de la commission nommée par la faculté de Droit sur la candidature de G. Cavaglieri, 28-7-1897, ASUP, fondo professori universitari, fasc. 48, Guido Cavaglieri.

48. Lettre du ministre de l'Instruction publique Luigi Cremona au recteur de Padoue 12-6-1898. ASUP, fondo professori universitari, fasc. 48, Guido Cavaglieri.

49. Ciampi – Santangeli 1994.

ministère, le Conseil accueille quatre juristes⁵⁰. Parmi eux, Vittoria Scialoja est certainement l'un des acteurs les plus en vue. Professeur de droit romain et fondateur de l'Institut du Droit romain à l'université de Rome, il est l'un des grands constructeurs de la science juridique italienne. Il est persuadé que le but – culturel et politique – des juristes après le *Risorgimento* est de donner au pays un droit national. Le nouveau droit d'Italie doit se plonger dans la tradition et en Italie la tradition signifie le droit romain. Après la perte d'importance du droit romain au cours des décennies passées, Scialoja et sa puissante école sont les protagonistes de sa modernisation et de son adaptation nationale, à travers la référence à l'école allemande des Pandectes qui est engagée dans la production des concepts abstraits inspiré de Pandectes de Justinien⁵¹.

Scialoja profite – à l'instar de Messedaglia et Ferraris – du capital symbolique que lui confère l'importation d'idées venues d'Allemagne dans une nouvelle configuration des rapports de force internationaux mise en place après Sedan⁵². En revanche, son Allemagne est différente de celle de Lorenz von Stein. Le droit privé est en effet compris comme la reconnaissance et la réglementation de la spontanéité des rapports économiques qui trouvent dans la propriété et les acteurs individuels un équilibre naturel. Selon cette perspective, le droit romain, malgré sa vétusté, est fonctionnel car il stabilise l'ordre social et légitime le nouvel État, éloignant le libéralisme de la réforme sociale. Scialoja incarne donc dans la science juridique italienne un pôle opposé à celui de Messedaglia⁵³.

Cavaglieri présente une seconde candidature en 1899, arborant au total dix publications et, parmi elles, un nouveau livre de droit administratif⁵⁴. Selon la commission de la faculté – B. Brugi, G. Alessio et A. Loria – ces publications démontrent « un progrès remarquable des méthodes d'enquête et de réflexion ». L'avis final est « pleinement favorable »⁵⁵. Cette fois, Cavaglieri triomphe aussi au CSPI et, en juin 1899, devient professeur à Padoue où il assure un cours de droit administratif et de science administrative pendant trois ans (1900, 1901 et 1903)⁵⁶.

L'année suivante, le directeur de la *Revue italienne de sociologie* participe au concours de Cagliari pour un poste de professeur dans la même discipline⁵⁷. Le vainqueur sera Luigi Armani qui présente onze publications quasiment toutes ancrées dans le droit administratif et/ou public. Les actes du concours expriment une appréciation du profil scientifique de Cavaglieri très éloignée de celle de Padoue. Les commissaires retiennent qu'à la « diligence » et à la « sagacité » dans le recueil des données statistiques « dans le champ des doctrines économiques et sociales » ne correspond pas une « attitude similaire » dans l'étude de « ces problèmes sociaux qui ont une affinité plus étroite avec la science administrative ». En outre, l'étude des « sciences juridiques et administratives » apparaîtrait seulement « à l'état de possibilité et non de fait »⁵⁸.

En d'autres termes, Cavaglieri est sévèrement rejeté non seulement parce que ses publications en droit administratif sont trop fragiles, mais aussi parce que sa manière de comprendre et de pratiquer la science administrative ne correspond pas à celle de la Commission. Qui la compose à cette époque ? Présidée par Vittorio Emanuele Orlando, la commission inclut aussi A. Codacci Pisanelli,

50. Emilio Brusa, avocat pénaliste; Pasquale Del Giudice e Francesco Schupfer, historiens du droit; Vittorio Scialoja, droit romain.

51. Les Pandectes (ou Digeste en latin), désignent les compilations opérées sous l'empereur Justinien au VI^e siècle. Justinien demanda à son questeur Tribonien de regrouper le travail des jurisconsultes romains de l'époque classique (période s'écoulant du I^{er} au IV^e siècle) pour l'adapter à son temps. Le Digeste entra en application le 30 décembre 533 sous le titre *Digesta, sive Pandecta Juris* (Digeste, ou droit des pandectes).

52. Scialoja est le traducteur des oeuvres de Friedrich Carl von Savigny qui représente une référence pour les pandectistes. Scialoja 1886.

53. Brutti 2013. Dans le champ politique, Scialoja devient sénateur en 1904, puis ministre de la justice (1909-1910), ministre de la propagande de guerre (1916-1917), ministre des affaires étrangères (1919-1920) et enfin délégué italien à la Conférence pour la paix (1919).

54. Cavaglieri 1898.

55. Avis de la commission nommée par la faculté de droit sur la candidature G. Cavaglieri 20/3/1899 ASUP, fondo professori universitari, fasc. 48, Guido Cavaglieri.

56. Décret du Ministre de l'Instruction Publique Baccelli 30-6-1899, ASUP, fondo professori universitari, fasc. 48, Guido Cavaglieri.

57. Les candidats sont: L. Porrini, D. Giura, L. Presutti, G.B. Lué, G. Greco, F. Cammeo, S. Romano, G. Pacinotti, D. Majorana, L. Armani.

58. Avis de la commission sur le candidat Guido Cavaglieri, concours de Cagliari, poste de professeur en science administrative et droit administratif, *Bollettino ufficiale del ministero dell'Istruzione Pubblica*, 1901, p. 552.

G. Leporini, A. Longo et G. Vacchelli. Même dans la pluralité des prises de position sur la science administrative et sur son autonomie – à laquelle s'oppose fermement Pisanelli⁵⁹ alors que Vacchelli est plus ouvert⁶⁰ – il s'agit ici d'un groupe de juristes qui, à cette époque, adhèrent à ce que l'on appelle le tournant Orlandien, qui se résume largement au projet de s'inspirer du droit privé de nettoyer le droit de l'influence des autres sciences sociales, d'organiser les intellectuels juristes et de les situer au cœur de l'État libéral, pour en légitimer la fondation et en guider la gestion⁶¹. Ce dernier projet mêle inextricablement, selon Orlando, finalités scientifique et politique⁶².

La cooptation fait figure de test décisif pour toute la commission dans le *Premier traité complet de droit administratif* qui, lancé en 1896 par une déclaration programmatique⁶³, requiert une adhésion aux intentions d'Orlando. On peut noter que le vainqueur du concours, Armanni, signe un chapitre essentiel du premier volume du traité⁶⁴. En outre, un détail non négligeable relatif à la reproduction des élites académiques – mais également des changements des rapports force au sein de la science juridique italienne – vient cimenter cette convergence : Leporini devient professeur à Sienne en 1891 grâce à une commission au sein de laquelle se trouvent Orlando et Codacci Pisanelli⁶⁵. L'année suivante, Longo est consacré à Pavie par une commission où l'on retrouve Codacci Pisanelli⁶⁶. Une lettre « très confidentielle » du préfet de Palerme Marziali au ministère de l'Éducation nationale le définira peu après comme une « créature d'Orlando »⁶⁷. Vacchelli, enfin, après des tentatives vouées à l'échec en 1891 à Sienne

et en 1892 à Pavie, à cause d'un profil jugé trop « éclectique » et « sociologique », obtient le poste de professeur en science administrative et en droit administratif à Macerata en 1896 après l'approbation d'une commission où sont présents, en plus d'Orlando, Codacci Pisanelli et Leporini.

Les procès-verbaux de ces concours – et Vacchelli avec beaucoup d'efficacité – mettent tous en avant l'attraction magnétique – Gramsci parlerait d'hégémonie – exercée par le programme d'Orlando entre la fin du XIX^e siècle et l'aube du nouveau siècle.

UNE ACTION ADMINISTRATIVE QUI MODIFIE LE DROIT

Cavaglieri assure un cours de science administrative à l'université de Rome pendant quatorze ans mais sans jamais devenir professeur permanent. En d'autres termes, il reste à la barrière qui filtre les entrées dans la zone légitime de la discipline. Sa profession libérale et son patrimoine familial lui permettent de survivre.

Un recueil sténographique de ses premières leçons du nouveau siècle permet d'approfondir la définition et la méthodologie de la science administrative, tout en mesurant l'écart avec la nouvelle normativité qui régule la configuration et la reproduction de ce savoir⁶⁸. Subdivisée en une politique de la population (démographie, émigration, colonie, assistance publique), une politique économique (production, circulation et distribution des richesses) et une politique morale (instruction et « culture »), la science administrative qu'enseigne Cavaglieri à ses étudiants s'intéresse aux « buts de l'État et à la commodité de ses actions [...] par rapport aux seules fonctions administratives » avec une méthode « rigoureusement positive ». L'État, dit Cavaglieri, « n'est ni une personne juridique dotée de sa propre souveraineté » – selon la célèbre doctrine d'Orlando – ni « un régulateur suprême de la vie ni un organe de l'action collective du peuple », mais une entité où s'opèrent les intérêts d'une partie de certaines classes sociales, même si « elle semble agir pour le compte de toute la collectivité ». Dans la perspective d'Orlando, l'administration se superpose

59. Codacci Pisanelli 1887.

60. Vacchelli 1894.

61. Cianferotti 1980, p. 173.

62. Orlando 1889.

63. Orlando 1896, p. 466.

64. Armanni 1897.

65. ACS, MPI, DGIS, Concorsi a cattedra 1860-1896, b. 40, f. 770. Codacci Pisanelli est très proche d'Orlando : Sandulli 2009, p. 143.

66. Rapport sur le concours pour un poste de professeur extraordinaire en Droit administratif et science administrative à l'université de Pavie, dans *Bollettino ufficiale del ministero dell'Istruzione Pubblica*, 1893, p. 471-475.

67. Lettre « très confidentielle » du préfet de Palerme G.B. Marziali au sous-secrétaire d'État pour la presse et la propagande et au ministère de l'Éducation nationale, 29-1-1935 : ACS, MPI, DG, Fascicoli personale insegnante II serie (2° versamento), b. 87, f. Antonio Longo.

68. Napoli 2012 ; Napoli 2013.

à l'administration publique et cette dernière à l'État dont le but est « le maintien du droit entre ses membres » ou, « de manière plus large, [...] la conservation du corps social ». Toutefois, un « tel concept » semble « mauvais » à Cavaglieri, car, si le droit est le même pour tout le monde dans la théorie, la réalité est à l'inverse différente, comme le montre la discrimination subie par les femmes en ce qui concerne les droits politiques et le vote qui devrait être formellement universel, mais ne l'est pas. La conception d'Orlando de l'administration comme garante de la loi gomme le poids des conditions sociales, économiques, culturelles et historiques qui « entravent l'égalité de la loi ». En revanche, selon cette approche, « l'action administrative » doit inclure également « la modification même du droit parce que nous considérons l'administration en tant qu'elle agit conformément à la loi et à l'équité » ; elle doit également être perméable aux « nouveaux besoins qui s'affirment, même s'ils ne sont pas juridiquement reconnus »⁶⁹.

Enfin, Cavaglieri insère cette « science politique » autonome, dans la même filiation généalogique à laquelle adhère Lorenz von Stein et celle de la tradition nationale. Si le nom de Romagnosi revient en tant que modèle, la référence à Luigi Rava est plus originale. Né à Ravenne en 1860, il enseigne science administrative à l'université de Bologne de 1898 au 1915 en contribuant fortement à sa consécration dans le sillage de Ferraris et de von Stein⁷⁰.

Cavaglieri s'installe à Rome au début du nouveau siècle, et se dévoue à l'activité politique dans les rangs du parti radical, où il entre au directoire en 1913. L'année suivante il est élu au Conseil communal de Rome, où il reste jusqu'à sa mort en 1917. La position du parti radical qui s'oppose au maire libéral Prospero Colonna⁷¹ l'empêche de jouer un rôle dans l'administration directe de la ville. Cavaglieri limite sa contribution à une activité à l'assemblée citoyenne. Les procès-verbaux du Conseil communal dépeignent néanmoins un tableau éloquent de sa pratique politique. De l'espace des tramways communaux à l'éclairage public et à l'aménagement du quartier industriel

de la Porte S. Paolo dans le cadre de la Commission pour le Risorgimento économique de Rome, le terrain d'action de Cavaglieri dans le microcosme de la Cité ressemble à s'y méprendre à la traduction littérale et empirique d'un chapitre de la science administrative⁷².

CONCLUSION: SIX THÈSES SUR LA SCIENCE ADMINISTRATIVE

Le regard au microscope que nous avons porté sur la trajectoire de Cavaglieri permet de formuler des hypothèses qui à la fois couronnent l'interprétation de sa trajectoire individuelle et offrent un programme de recherche sur l'histoire de la science administrative et sa contribution au *State Building*. Autrement dit, une histoire de ce qui aurait pu se passer ; « un travail de rachat d'autres systèmes de significations qui, ayant perdu leur bataille pour la légitimité, ont été oubliés »⁷³.

- La controverse scientifique et politique sur ce savoir est une controverse sur l'État et ses buts. Il ne s'agit ici pas d'une science « pour » l'État mais bien d'une science « sur » l'État.
- Bien que, parmi les facteurs qui contribuent à l'exclusion de Cavaglieri, se trouve certainement son orientation politique radical-socialiste, il serait faux de penser que la ligne de démarcation entre *insiders* et *outsiders* passe seulement le long de l'axe droite/gauche, qui à cette époque a peu de sens. Il s'agit plutôt d'une conception spécifique de la relation entre l'État, la société et la population, qui divise transversalement les principaux acteurs entre la fin du XIX^e siècle et la Grande Guerre, comme le « maître » Messedaglia – positionné à droite – l'indique.
- Les juristes qui « traduisent » la science administrative en provenance d'Allemagne et l'implantent dans une tradition nationale, « utilisent » un tel savoir pour remettre en cause l'hégémonie du droit, du droit romain en particulier. Ils demandent aux juristes – qui étaient déjà une élite dominante à l'intérieur des structures centrales et périphériques de l'État – d'être moins juristes et plus statisticiens,

69. Cavaglieri 1905, p. 25. Les autres références aux pages 3, 7, 18, 23-24, 27-28, 42-43.

70. Rapini 2012.

71. Orsina 2002.

72. ASC, Verbali del Consiglio Comunale, 1914/1917.

73. Cerutti 2015.

économistes, sociologues, démographes, historiens. Après une phase d'expansion qui dure environ quinze ans, ils échouent. Dès la fin du XIX^e siècle, on retrouve des signaux évidents d'une réorientation de la norme qui régule les frontières et la reproduction des savoirs. La personnalité qui offre aux juristes des opportunités de carrière et d'intégration comme corps politique au sein de l'État sort finalement vainqueur.

- Le règlement Coppino de 1885 est l'instrument de la normalisation. L'association de la science administrative et du droit administratif – signe d'une persistance de la culture juridique française en Italie – permet aux détracteurs, qui s'insèrent en permanence dans les commissions des concours, de marginaliser progressivement les chercheurs jugés « éclectiques » ou pas assez juristes. Plus qu'Orlando, les agents de la normalisation sont les juristes qu'il coopte.
- Dans la circulation physiologique de l'Université à l'État, Cavaglieri remplit une fonction – conseil-

ler communal d'opposition – qui lui permet peu de déterminer ce que l'État est à travers ses actions concrètes. Autrement dit, son influence sur les politiques étatique est très faible. Il s'agit là du destin général de ceux qui soutiennent cette déclinaison particulière de la science administrative, alors même que le droit administratif et/ou public s'impose comme le vrai savoir de l'État libéral ?

- La parabole de la science administrative a des effets sur le *state building*: elle contribue – certainement avec d'autres pressions – à la construction d'un État libéral « cocon », c'est-à-dire renfermé, sans les outils culturels pour inclure socialement les populations exclues de la citoyenneté qui seront exposées à la rhétorique et, parfois, à la séduction du Fascisme. Le régime fasciste affrontera la même controverse sur l'État avec les armes du totalitarisme, sans le besoin de récupérer le cadavre déjà en décomposition de la science administrative, en facilitant plutôt son retour à un état de dispersion.

Bibliographie

Archives

- ACS, MPI, DGIS = Archivio centrale dello Stato, Ministero della Pubblica Istruzione, Direzione Generale dell'Istruzione Superiore.
 ASC = Archivio storico Capitolino.
 BMPI, VCSPi = Biblioteca del Ministero della Pubblica Istruzione, Verbali del Consiglio Superiore della Pubblica Istruzione.
 BCV = Biblioteca Civica di Verona.
 ASUP = Archivio Storico dell'Università di Padova.

Ouvrages à caractère de source

- Armanni 1897 = L. Armanni, *Il Consiglio di Stato e le sue attribuzioni consultive*, dans V.E. Orlando, *Primo trattato completo di diritto amministrativo*, I, Milan, Stab. Tip. Della Società Editrice Libreria, 1897, p. 723-1040.
 Brugi 1892 = B. Brugi, *Amministrazione (Scienza Dell')*, in *Enciclopedia Giuridica Italiana*, I, Milan, 1892, p. 1968-1994.
 Capitani 1891 = G. Capitani, *Scienza dell'amministrazione*, dans *Il Digesto italiano Enciclopedia metodica e alfabetica di Legislazione, Dottrina e Giurisprudenza*, XXI, Turin, Unione tipografico editrice, 1891, p. 795-797.
 Cavaglieri 1893 = G. Cavaglieri, *Il diritto di tutti gli uomini all'effettivo godimento della terra a proposito di alcuni avanzi di proprietà collettiva nel Polesine*, Venise, F.lli Visentini, 1893.

- Cavaglieri 1897 = G. Cavaglieri, *Cooperazione e questioni pratiche di scienza dell'amministrazione e di diritto amministrativo*, Scansano, F.lli Bocca, 1897.
 Cavaglieri 1898 = G. Cavaglieri, *Funzioni pubbliche e atti amministrativi*, Turin, F.lli Bocca, 1898.
 Cavaglieri 1901 = G. Cavaglieri, *I rapporti tra le società esercenti il servizio ferroviario in Italia e il personale*, dans *La riforma sociale*, 3, 1901, p. 529-551.
 Cavaglieri 1902 = G. Cavaglieri, *L'emigrazione del polesine (1881-1901)*, dans *La riforma sociale*, 9, 1902, p. 925-940.
 Cavaglieri 1905 = G. Cavaglieri, *Lezioni di scienza dell'amministrazione*. Appunti raccolti stenograficamente e compilati dal dott. D. Raimondi-Buonafede, Rome, Carlo Audisio, 1905.
 Cavaglieri – Florian 1896/1900 = G. Cavaglieri, E. Florian, *I vagabondi. Studi sociologico-giuridico*, Turin, Tip. della Casa editrice italiana, 2 vol., 1896/1900.
 Codacci Pisanelli 1887 = A. Codacci Pisanelli, *Come il diritto amministrativo si distingue dal costituzionale, e che sia la scienza dell'amministrazione*, Milan, L. Vallardi, 1887.
 Cognetti de Martis *et al.* 1897 = S. Cognetti de Martis *et al.*, *Il nostro programma*, dans *Rivista italiana di sociologia*, 1, 1897, p. 2.
 Cossa 1878 = L. Cossa, *Guida allo studio dell'economia politica*, Milan, Hoepli, 1878 [1876], p. 252.
 Ferraris 1880 = C.F. Ferraris, *Saggi di economia, statistica e scienza dell'amministrazione*, Turin, E. Loescher, 1880.
 Forti 1937 = U. Forti, *Amministrazione (Scienza dell')*, dans M. D'Amelio, A. Zara (dir.), *Il Nuovo Digesto Italiano*, I, Turin, Utet, 1937, p. 403-404.

- Messedaglia 1851 = A. Messedaglia, *Della necessità di un insegnamento speciale politico-amministrativo e del suo ordinamento scientifico*, Milan, Vallardi, 1851.
- Messedaglia 1869 = A. Messedaglia, *L'insegnamento della Giurisprudenza nelle Università del Regno*, in *Nuova Antologia*, 12, 1869, p. 576-593.
- Messedaglia 1876 = A. Messedaglia, *Discorso in difesa dei Regolamenti universitari adottati sotto il ministero dell'On. Bonghi*, 18 maggio 1876, dans *Atti del Parlamento italiano*, Camera dei deputati, (XXII Legislatura), Discussioni, 1, 1876, p. 823.
- Orlando 1887 = V.E. Orlando, *Diritto amministrativo e Scienza dell'amministrazione*, dans *Archivio giuridico*, XXXVIII, 1887, p. 360-397.
- Orlando 1889 = V.E. Orlando, *I criteri tecnici per la ricostruzione giuridica del diritto*, dans *Archivio giuridico*, XLII, 1889, p. 107-138.
- Orlando 1896 = V.E. Orlando, *Per un trattato di diritto amministrativo italiano*, dans *Archivio di diritto pubblico*, 6, 1896, p. 466-482.
- Scialoja 1886 = V. Scialoja, *Prefazione generale del traduttore*, dans F.C. di Savigny, *Sistema del diritto romano attuale. Traduzione dall'originale tedesco di V. Scialoja*, I, Turin, Unione Tipografico-Editrice, 1886, p. I-LXIII.
- Von Stein 1842 = L. von Stein, *Socialismus und Communismus des heutigen Frankreichs. Ein Beitrag zur Zeitgeschichte*, Leipzig, O. Wigand, 1842.
- Von Stein 1850 = L. von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich von 1789 bis auf unsere Tage*, Leipzig, O. Wigand, 1850.
- Von Stein 1865-1888 = L. von Stein, *Die Verwaltungslehre*, 8 vol., Stuttgart, Cotta, 1865-1888.
- Von Stein 1897 = L. von Stein, *La Scienza della pubblica amministrazione secondo L. Von Stein. Compendio del Trattato e del Manuale di Scienza della pubblica amministrazione ad uso degli italiani*, Turin, Unione tipografico-editrice, 1897.
- Vacchelli 1894 = G. Vacchelli, *La scienza dell'amministrazione come scienza autonoma*, dans *Archivio giuridico*, LII, 1894, p. 33-72.
- Cardini 1993 = A. Cardini, *Le corporazioni continuano. Cultura economica e intervento pubblico nell'Italia unita*, Milan, 1993, p. 38-39.
- Cassese – Schiera – Von Bogdandy 2013 = S. Cassese, P. Schiera, A. von Bogdandy, *Lo Stato e il suo diritto*, Bologna, 2013.
- Cassese 2014 = S. Cassese, *Governare gli italiani. Storia dello Stato*, Bologna, 2014.
- Cerutti 2015 = S. Cerutti, *Who is below? E.P. Thompson, historien des sociétés modernes: une relecture*, dans *Annales HSS*, 4, 2015, p. 931-955.
- Charle 1994 = C. Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, 1994.
- Chignola 2004 = S. Chignola, *Fragile cristallo. Per la storia del concetto di società*, Naples, 2004.
- Ciampi – Santangeli 1994 = G. Ciampi, C. Santangeli (dir.), *Il Consiglio superiore della pubblica istruzione 1847-1928*, Rome, 1994.
- Cianferotti 1980 = G. Cianferotti, *Il pensiero di V.E. Orlando e la giuspubblicistica italiana fra ottocento e novecento*, Milan, 1980.
- Cianferotti 2016 = G. Cianferotti, *1914. Le università italiane e la Germania*, Bologna, 2016.
- Costa 2001 = P. Costa, *Civitas. Storia della cittadinanza in Europa*, Bari, 2001.
- Fauci 1984 = R. Fauci, *Luigi Cossa*, in *Dizionario biografico degli italiani*, 30, Rome 1984 [www.treccani.it/enciclopedia/luigi-cossa_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/luigi-cossa_(Dizionario-Biografico)/) (consulté en octobre 2017).
- Favero 2001 = G. Favero, *Le misure del regno. Direzione di statistica e municipi nell'Italia liberale*, Padoue, 2001.
- Garzia 1992 = M. Garzia, *For the history of sociological analysis. A scientific laboratory: the Rivista Italiana di Sociologia of Guido Cavaglieri*, Dettendorf, 1992, p. V-CXLII.
- Ginzburg 1979 = C. Ginzburg, *Spie: radici di un paradigma indiziario*, dans A. Gargani (dir.), *La crisi della ragione*, Turin, 1979, p. 59-106.
- Grendi 1977 = E. Grendi, *Micro-analisi e storia sociale*, dans *Quaderni storici*, 35, 1977, p. 506-20.
- Grendi 1994 = E. Grendi, *Ripensare la microstoria?*, dans *Quaderni storici*, 86, 1994, p. 539-549 = dans J. Revel (dir.), *Giochi di scala. La microstoria alla prova dell'esperienza*, Rome, 2006 (1996), p. 227-237.
- Grossi 2000 = P. Grossi, *Scienza giuridica italiana. Un profilo storico: 1860-1950*, Milan, 2000.
- Laborier et al. 2011 = P. Laborier, Fr. Audren, P. Napoli, J. Vogel (dir.), *Les sciences caméras: activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, 2011.
- Laboulais 2015 = I. Laboulais, *La fabrique des savoirs administratifs*, dans D. Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, I, Paris, 2015, p. 447-463.
- Lazzaretto 2012 = A. Lazzaretto, *Giulio Alessio e la crisi dello stato liberale*, Padoue, 2012.
- Levi 1989 = G. Levi, *Les usages de la biographie*, dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 6, 1989, p. 1325-1336.
- Levi 2000 = G. Levi, *The origins of the modern state and the microhistorical perspective*, dans J. Schlumbohm (dir.), *Mikrogeschichte, Makrogeschichte: komplementär oder inkommensurabel?*, Göttingen, 2000, p. 53-82.

Études secondaires

- Beneduce 1996 = P. Beneduce, *C.F. Ferraris*, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, 46, Rome, 1996, p. 712-718.
- Boltanski 1973 = L. Boltanski, *L'espace positionnel: multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe*, dans *Revue française de sociologie*, 1, 1973, p. 3-26.
- Bourdieu 2012 = P. Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, 2012.
- Brutti 2013 = M. Brutti, *Vittorio Scialoja, Emilio Betti. Due visioni del diritto civile*, Turin, 2013.
- Cammarano 1995 = F. Cammarano, *The professions in parliament*, dans Maria Malatesta (dir.), *Society and the professions in Italy 1860-1914*, Cambridge, 1995, p. 276-312.
- Cammarano – Piretti – Zappetti 2003 = F. Cammarano, M.S. Piretti, V. Zappetti, *I deputati*, dans G. Melis (dir.), *Le Élités nella storia dell'Italia unita*, Naples, 2003, p. 53-70.

- Lindenfeld 1997 = D. Lindenfeld, *The practical imagination. The German sciences of state in the nineteenth century*, Chicago, 1997.
- Malandrino 2007 = C. Malandrino (dir.), *Dal Montferrato alla costruzione dello Stato sociale italiano: l'esperienza intellettuale, scientifica e politica di Carlo Francesco Ferraris*, Turin, 2007.
- Melis 1996 = G. Melis, *Storia dell'amministrazione in Italia*, Bologna, 1996.
- Moretti 2001 = M. Moretti, *I cadetti della scienza. Sul reclutamento dei docenti non ufficiali nell'università postunitaria*, dans I. Porciani (dir.), *Università e scienza nazionale*, Naples, 2001, p. 151-203.
- Mozzarelli – Nespore 1981 = C. Mozzarelli, S. Nespore, *Giuristi e scienze sociali nell'Italia liberale*, Venice, 1981.
- Napoli 2012 = P. Napoli, *Intervention au séminaire Que font les normes?*, Séminaire des membres de l'EFR, 27 janvier 2012 <https://semefr.hypotheses.org/421> (dernière consultation octobre 2017).
- Napoli 2013 = P. Napoli, *Foucault et l'histoire des normativités*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 60-4/4 bis, 2013, p. 29-48.
- Orsina 2002 = G. Orsina, *Anticlericalismo e democrazia. Storia del partito radicale in Italia e a Roma 1901-1914*, Soveria-Mannelli, 2002.
- Pestre 2015 = D. Pestre, *Les savoirs du social*, dans *Id.* (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, Paris, 2015, p. 125-143.
- Rapini 2012 = A. Rapini, *Il discorso politico di Luigi Rava: lavoro, democrazia, riforma sociale*, dans P. Mattera (dir.), *Momenti del welfare in Italia. Storiografia e percorsi di ricerca*, Rome, p. 17-53.
- Ricciardi 1992 = M. Ricciardi, «Die Gewalt der Dinge». Antefatti della dottrina della società e dell'amministrazione di Lorenz von Stein, dans *Annali dell'Istituto Italo-Germanico in Trento*, XVIII, 1992, p. 201-221.
- Romani 1992 = R. Romani, *Romagnosi, Messedaglia e la scuola Lombardo-Veneta: la costruzione di un sapere sociale*, dans R. Camurri (dir.), *La scienza moderata: Fedele Lampertico e l'Italia liberale*, Milan, 1992, p. 177-210.
- Sacriste 2011 = G. Sacriste, *La république des constitutionnalistes. Professeurs de droit et légitimation de l'État en France (1870-1914)*, Paris, 2011.
- Sandulli 2009 = A. Sandulli, *Costruire lo Stato: la scienza del diritto amministrativo in Italia (1800-1945)*, Milan, 2009.
- Santoro 1991 = M. Santoro, *Per una storia sociale della giurispubblicistica italiana. Appunti sugli insegnamenti di «diritto amministrativo» e «scienza dell'amministrazione» nell'età liberale (1870-1915)*, in *Cheiron*, 16, 1991, p. 115-152.
- Schiavone 1990 = A. Schiavone, *Un'identità perduta: la parabola del diritto romano in Italia*, dans *Id.* (dir.), *Stato e cultura giuridica in Italia dall'Unità alla Repubblica*, Rome-Bari, 1990, p. 275-302.
- Schiera 1987 = P. Schiera, *Il laboratorio borghese: scienza e politica nella Germania dell'Ottocento*, Bologna, 1987.
- Sofia 1990 = F. Sofia, *Melchiorre Gioia e la statistica*, dans *Bollettino storico piacentino*, 35, 1990, p. 249-268.
- Sofia 2001 = F. Sofia, *Melchiorre Gioia*, dans *Dizionario biografico degli italiani*, LV, Rome, 2001, p. 133-140.
- Stolleis 2014 = M. Stolleis, *Histoire du droit public en Allemagne*, I, Paris, 2014 (1992).